

REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS RUNNING 2023

Nota : les principales modifications par rapport aux règlements des compétitions pour le **2ème semestre 2023** sont en **ocre**

MISE A JOUR **MAI 2023**
APPLICABLE 1 SEPTEMBRE 2022

Table des matières

Championnats de France de Cross-Country	3
Championnats de France des 5km	15
Championnats de France des 10 km	19
Championnats de France de Semi-marathon	23
Championnats de France de Marathon.....	27
Championnats de France des 24 Heures.....	31
Championnats de France des 100 km	33
Championnats de France d'Ekiden	34
Championnats de France de Trail.....	36
Championnats de France de Courses en Montagne.....	39
Championnats de France de Course Verticale	41

Championnats de France de Cross-Country

Préambule

Les appellations des Championnats :

- 1) **Les départementaux**
- 2) **Les quarts de finale** qui prennent en compte le découpage des Ligues, et qui, compte-tenu des déplacements engendrés, peuvent être divisés et organisés en plusieurs zones sur ces territoires.
- 3) **Les demi-finales** des Championnats de France qui concerneront les nouvelles Ligues ou les Ligues qui auront désiré se regrouper :
 - Bretagne-Normandie
 - Auvergne-Rhône-Alpes
 - Hauts de France
 - Centre-Pays de Loire
 - Île de France
 - Provence-Côte d'Azur-Corse
 - Occitanie
 - Nouvelle Aquitaine
 - Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté
 - DOM-TOM (règle de participation particulière).

A partir des quarts de finale, les athlètes qualifiés, à titre individuel ou par équipes devront s'engager pour le tour suivant.

- Des demandes de qualifications exceptionnelles devront être faites auprès de la CNR, en utilisant le formulaire disponible sur athle.fr pour les Championnats de France et auprès des instances régionales compétentes pour les tours précédents.
- Des engagements supplémentaires pourront être effectués par les clubs ayant des équipes qualifiées afin de compléter l'équipe (maximum 6 athlètes) : il sera aussi possible de modifier la composition de l'équipe (1 seule feuille de modification possible).

Site fédéral www.athle.fr pour les championnats de France et en suivant les procédures définies par chaque instance compétente pour les tours précédents.

- Le classement par équipes se fera dans chaque course par la prise en compte de l'ordre des arrivées de l'ensemble des concurrents, qu'ils soient qualifiés par équipe ou individuellement.

Les Championnats de France de Cross-Country

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Cross-country. Les Championnats de France de Cross-country seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seuls les athlètes des catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent participer aux Championnats de France de Cross-country.

Épreuves

Les Championnats de France de Cross-country se dérouleront **sur 2 journées**.

Titres décernés

- **Relais mixtes**
 - Podium équipe (U18 & U20)
 - Podium équipe TC (à partir de U20)
- **Masters masculins (à partir de M1)**
 - Podium individuel M1M
 - Podium individuel M2M
 - Podium équipe Master
- **U18 masculins**
 - Podium individuel U18 M
 - Podium équipe U18 M
- **U18 féminines**
 - Podium individuel U18 F
 - Podium équipe U18 F
- **U20 masculins**
 - Podium individuel U20 M
 - Podium équipe U20 M
- **U20 féminins**
 - Podium individuel U20F
 - Podium équipe U20F
- **Cross court masculin**
 - Podium individuel Cross Court U23 M
 - Podium individuel Cross Court TCM
 - Podium équipe Cross Court TCM
- **Cross court féminin**
 - Podium individuel Cross Court U23 F
 - Podium individuel Cross Court TCF
 - Podium équipe Cross Court TCF
- **Cross Elite masculin**
 - Podium individuel Cross Elite U23 M
 - Podium individuel Cross Elite TCM
 - Podium individuel Cross Elite MOM
 - Podium équipe Cross Elite TCM

- **Cross Elite féminin**

- Podium individuel Cross Elite U23 F
- Podium individuel Cross Elite TCF
- Podium individuel Cross Elite MOF
- Podium individuel Cross Elite M1F
- Podium individuel Cross Elite M2F
- Podium équipe Cross Elite TCF
- Podium équipe Cross Elite Master (à partir de M1)

Règlements Techniques des épreuves :

- Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, le 5^{ème} et le 6^{ème} arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.
- Seule une équipe sera classée par club, dans chaque catégorie.
- Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.
- L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé.
- En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories
- Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète.
- Pour les étrangers un dossard complémentaire sera remis.
- Celui-ci (ou ceux-ci) devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.

Qualifications – Engagements

Généralités

Pour tous les Championnats se déroulant sur une journée ou 2 jours consécutifs, un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle.

Exemples :

- Un athlète handisport avec licence FFA, devra faire le choix, entre la course FFA et la course handisport lors des Championnats de France.
- Un athlète ayant une licence Compétition et Entreprise ne pourra pas courir le Championnat de France Entreprise puis la course des Championnats de France de sa catégorie.
- La liste des athlètes et des équipes qualifiés pour les Championnats de France est arrêtée par la CNR ; elle est limitée aux athlètes qualifiés dans leur épreuve spécifique disputée lors des demi-finales des Championnats de France.
- Tout club (Élite ou U20, Hommes ou Femmes), participant à la Coupe d'Europe des Clubs Champions (si cette dernière se dispute dans les 10 jours avant ou après) sera qualifié d'office si une équipe de ce club participe aux demi-finales des Championnats de France. Cette condition de participation ne s'applique pas aux U20 (les équipes U20 seront qualifiées même si le club ne présente pas une équipe aux demi-finales).
- Lorsque le jour des demi-finales des Championnats de France, un athlète est retenu pour une compétition internationale officielle (meeting à l'étranger autorisé par le DTN, Championnats internationaux militaires ou

universitaires, Il sera effectué une simulation de classement des demi-finales des Championnats de France en accordant 1 point à l'athlète absent. Si, compte tenu de cette mesure, le club pouvait être qualifié, celui-ci pourra déposer une demande de qualification exceptionnelle gratuite pour les Championnats de France par équipes, la demande sera acceptée. L'athlète concerné(e) devra figurer dans la composition de l'équipe le jour des Championnats de France.

- Lorsqu'un athlète, le week-end des demi-finales des Championnats de France de cross, participe aux Championnats de France en salle sur une des épreuves du 800m ou 1500m ou 3000m, il peut faire une demande de qualification exceptionnelle, qui sera gratuite à la condition que cet (cette) athlète soit classé (e) dans les 6 premiers (ères).

Cependant, la CNR pourra prononcer la qualification exceptionnelle d'une équipe si les circonstances le justifient.

- Toutes les autres demandes seront étudiées après règlement d'une caution d'un montant de 90 €.
- Cette somme sera remboursée si l'athlète termine dans les 8 premiers de son classement. Les demandes non accordées par la CNR ne donneront pas lieu au remboursement de la caution.

Qualifications par équipes

Chaque demi-finale permettra à 2 équipes par catégorie de se qualifier. Le nombre d'équipes ainsi qualifiées sera augmenté du nombre d'équipes classées dans les 14 premières des Championnats de France de l'année précédente dans la catégorie correspondante.

Qualifications à titre individuel

Sont considérés comme participants à titre individuel lors des demi-finales, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée aux Championnats de France ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée aux Championnats de France mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette équipe (6 athlètes).

Chaque demi-finale qualifiera automatiquement 5 qualifié(e)s individuels(les), augmenté du nombre d'athlètes classé(e)s dans les 180 premiers des Championnats de France de l'année précédente, dans la même catégorie, sauf pour le Cross court des féminines et des masculins ainsi que pour les U20 féminins où les 130 premiers sont pris en compte.

Note : les athlètes étrangers régulièrement qualifiés pour un club ne doivent pas être défalqués ; ces chiffres s'entendent Français et étrangers confondus.

Engagements

Les engagements seront effectués par confirmation de participation sur le site www.athle.fr que ce soit pour les individuels et les équipes qualifiés à l'issue des demi-finales. *

Un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 75 € jusqu'à 8 jours avant l'épreuve et 100 euros sur place (à l'ordre de la FFA).

Remplacement

Les athlètes qualifiés individuels ne souhaitant pas participer aux championnats de France doivent le signaler le jour de leur ½ finale au secrétariat de la compétition ou à sa ligue dans un délai de 48 heures. Les ligues auront en charge la gestion de ces repêchages et transmettront les remplacements dans le fichier type.

Pénalités

Non-participation d'un athlète qualifié à titre individuel : 150 €, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Résultats

Un transfert en format "LOGICA" doit parvenir à l'adresse électronique france.cross@athle.fr - dès le dimanche soir de la compétition.

Les qualifications individuelles publiées à l'issue des ½ finales le sont à titre indicatif, seule la liste des qualifiés sur le site fédéral fait foi. Chaque club doit vérifier que ses athlètes y figurent bien.

DISTANCES PRECONISEES LORS DES DIFFERENTS TOURS DES CHAMPIONNATS

	Département	Quart de finale	Demi-finales	Finales
Masters Homme	8.5 km	9 km	10 km	10 km
U18 F	4 km	4 km	4,5 km	4,5 km
U18 H	4,5 km	5 km	5,5 km	6 km
U20 F	4,5 km	5 km	5,5 km	6 km
U20 M	6 km	6,5 km	7 km	7,5 km
Cross court Femme	4 km	4 km	4 km à 4,5 km	4,5 km
Cross court Masculin	4 km	4 km	4 km à 4,5 km	4,5 km
Cross long Femme	7 km	7.5 km	8 km	9 km
Cross long Masculin	8.5 km	9 km	10 km	10 km

Pour tous les niveaux de compétitions jeunes (U 16 -U14 et U12) il faut respecter les distances validées par la Commission Nationale des Jeunes et la Commission Nationale Running

DISTANCES MAXIMALES LORS DES DIFFERENTS TOURS DES CHAMPIONNATS				
	Département	Quart de finale	Demi-finales	Finales
Poussins, Poussines	Kid Cross (animations dans lesquelles il n'y a ni départ en ligne ni chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) + un seul cross annuel (ou course en ligne) de 1,5km maximum. Il est du ressort des comités départementaux d'organiser cette unique épreuve en ligne lors du championnat départemental			
U14 F	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
U14 M	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
U16 F	3 à 3,5 km	3 à 3,5 km	4 km	4 km
U16 M	3,5 à 4 km	3,5 à 4 km	4,5 km	4,5 km

Relais-Cross

Elle sera ouverte à partir de la catégorie U18 et permettra de décerner deux titres de

Champions de France des clubs par équipes :

- Champion de France (U20 à Masters).
- Champion de France -20ans.

Les 3 premières équipes seront récompensées.

Règlement technique

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires et féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires (donc dans cet ordre pour 2023)

Un coureur ne peut effectuer qu'un seul relais.

Pour le classement TC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Pour le classement -20 ans, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories U18 et U20 mais chaque équipe a l'obligation d'avoir au moins un ou une U18.

Même s'il n'y aura qu'une seule course, les équipes inscrites en catégorie -20 ans auront un classement séparé de l'épreuve TC. Elles ne pourront pas prétendre au classement TC.

En fonction des profils des parcours, chaque relayeur effectuera une boucle (préconisée de 1,5km à 1,8 km maximum 2km). Une zone de passage de relais de 20 m sera identifiée sur le parcours. Les athlètes y échangeront un brassard ou tout autre moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

Tous les athlètes qui participeront aux relais cross le samedi seront autorisés à prendre part aux épreuves du dimanche s'ils sont qualifiés individuellement ou dans une équipe de club.

Qualifications

Le nombre d'équipes qualifiées pour 2023 (sur la base de calcul de 30 pour la course TC et de 20 pour les -20 ans) sera de :

- 37 équipes pour la course TC,
- 30 équipes pour la course -20ans.

Chaque ligue disposera d'un nombre d'équipes qui sera déterminé en fonction du résultat des Championnats de France de l'année N-1 pour les épreuves classiques.

Pour la course TC

Chaque ligue aura un nombre de relais qualifiés proportionnellement au nombre de ses arrivants lors des derniers Championnats de France des catégories U18 à masters (le nombre sera arrondi), avec un minimum de 2 relais par ligue.

Exemple : L'année N-1 la ligue X avait 306 arrivants sur 3256 athlètes, soit 9.4% des arrivants. La ligue X aura 9.4% de qualifiés parmi les 30 équipes, soit 2.84 arrondis à 3 équipes.

Pour les moins de 20 ans

Chaque ligue aura un nombre de relais qualifiés proportionnellement au nombre de ses arrivants lors des derniers Championnat de France sur les courses U18, U20, (le nombre sera arrondi), avec un minimum de 1 relais par ligue.

Chaque ligue fixera ses modalités de qualification aux Championnats de France. La procédure d'engagement aux Championnats de France sera la même que pour les autres courses des Championnats.

Tours préliminaires

Les Championnats départementaux

Ils doivent se dérouler à la date fixée par le calendrier fédéral de l'année en cours (pour les épreuves qualificatives aux quarts de finale), sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral. Chaque club peut engager autant d'athlètes qu'il le désire.

Pour tous les Championnats, un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle si ces championnats se déroulent sur un seul weekend. Cependant il pourra participer à un cross court et long si ces championnats sont sur deux weekends. Pour les tours suivants il devra faire un choix entre court et long.

Titres décernés

- U14 Individuels et par équipes, H & F
- U16 Individuels et par équipes, H & F
- U18 Individuels et par équipes, H & F
- U20 Individuels et par équipes, H & F
- U23 Individuels, H & F
- Élites Individuels et par équipes, H & F
- Masters Individuels et par équipes H
- Masters individuelles F
- Cross court Individuels et par équipes, H & F

Cas particuliers

- **Masters (F) et U23 (M et F) :**

Ces athlètes courront dans la course Élite et seront pris en compte dans les classements individuels et par équipes Élite.

De plus, un classement individuel U23 (M et F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite H. & F (à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les U23 et les Masters, seules catégories admises à prendre part au Cross court).

- **Masters (H) :**

Les Comités Départementaux décideront si cette catégorie d'âge courra dans la course Élite ou dans une course séparée. Elle fera l'objet de classements individuels et par équipes séparés ou non (au choix du Comité), contrairement au Cross court où il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les U23 et les Masters.

Classements par équipes

Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple de 4.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel :

- Les concurrents dont le club n'apparaît pas au classement par équipes,
- Les surnuméraires par rapport à l'équipe (ou aux équipes) classée(s).

Conditions d'organisation

Il est autorisé que plusieurs Comités Départementaux organisent des Championnats communs et recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. La participation des licenciés UGSEL et UNSS à des compétitions organisées par la FFA est conditionnée au respect des dispositions du III de l'article L 231-1-2 du code du sport. La présentation d'un questionnaire de « bonne santé » est nécessaire.

Dans ce cas, des classements distincts seront établis, les athlètes ayant double appartenance figurant aux deux classements.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âge pourront être organisées. Sauf pour les U16 (moins de 16 ans). Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

Le fichier informatique au format LOGICA Cross / Route devra être, quant à lui, « chargé » sur le SI-FFA PERF par l'officiel Logica de la compétition, désigné par la Ligue ou le Comité,

Les quarts de finale

Ils doivent se dérouler à la date prévue dans le calendrier fédéral de l'année en cours sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral.

Le cross court féminin et le cross court masculin doivent se dérouler le même jour que le cross élite

Si une dérogation est accordée par le Bureau Fédéral, les athlètes participants aux Cross courts et Cross Elite ne marqueront qu'une seule fois des points pour le Challenge national des clubs.

Pour tous les Championnats, un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle

Titres attribués

- U16 individuels et par équipes, H & F
- U18 individuels et par équipes, H & F
- U20 individuels et par équipes, H& F
- U23 individuels H & F
- Élites individuelles et par équipes, H & F + individuels M0
- Masters H individuels M1 et + et par équipes
- Masters F individuelles M0 et +
- Cross court individuels et par équipes, H &F + podium individuel U23

Il est demandé aux Ligues d'établir, chaque fois que cela est possible, des classements spécifiques, tant individuels que par équipes.

Qualification

Les Ligues décident si la participation aux quarts de finale des Championnats Régionaux est ouverte à tous ou si elle se fait à partir des résultats des Championnats départementaux.

Dans cette dernière hypothèse :

- Les Ligues sont invitées à qualifier très largement,
- Les Champions départementaux seront qualifiés d'autorité,
- La Ligue pourra décider de qualifications exceptionnelles,
- Les athlètes classés l'année précédente en catégories nationale et internationale sur une distance de 1500 m ou plus, seront qualifiés d'office.

Cas particuliers

- U14

L'organisation d'épreuves pour ces catégories d'âges est laissée à l'initiative des Ligues.

- U23 H & F et Masters F

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom. De plus, un classement individuels U23 (M et F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il **n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les U23 et les Masters, seules catégories admises à prendre part au cross court.**

- Masters H

Il est fortement recommandé aux Ligues de faire disputer une épreuve spécifique pour cette catégorie d'âge, mais les clubs pourront décider d'intégrer dans leur équipe Élite des athlètes Masters. **Ils seront considérés comme Seniors.**

Pour le cross court, H. ou F., il y aura un classement regroupant les catégories U23, seniors et masters admis à prendre part au cross court + un podium U23

Classements par équipes

Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, le 5^{ème} et le 6^{ème} arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels :

- Seule une équipe sera qualifiée par club, dans chaque catégorie,
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.

Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes répondant aux critères de sélection fixés par les Ligues et qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée,
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée aux demi-finales mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette équipe (6 athlètes).

Conditions d'organisation

Il est recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. Dans ce cas, des classements distincts seront alors établis, les athlètes ayant double appartenance figurant à deux classements.

Par ailleurs, au cours de la même organisation, on peut prévoir pour les Poussins des compétitions autorisées.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âges pourront être organisées. Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

Résultats

Le fichier informatique au format Logica Cross/Route devra, quant à lui, être « chargé » sur le SI-FFA PERF par l'officiel Logica désigné pour cette compétition, par la Ligue ou le Comité.

Généralités

- La liste des athlètes qualifiés pour les demi-finales des Championnats de France sera établie par un référent désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues, en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par les structures mentionnées ci-dessus (pour l'Ile de France, le Comité directeur de la Ligue) ; cette liste est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des quarts de finale.
- Des dérogations éventuelles ne peuvent être accordées qu'après avis du DTN ou du référent désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues, soit à leur propre initiative, soit à la suite de demandes de qualifications exceptionnelles (émanant d'une Ligue ou d'un club), à condition qu'elles leur parviennent le lendemain des quarts de finale au plus tard.
- Toutefois, en aucun cas, il ne pourra y avoir de qualifications exceptionnelles d'une équipe, excepté pour les catégories U18 et U20.

Le référent désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues reste libre, en cas de nécessité, d'élargir les qualifications aux demi-finales des Championnats de France.

Demi-finales des Championnats de France de Cross-Country

Elles doivent se dérouler à la date prévue sur le calendrier fédéral de l'année en cours, **soit 3 semaines avant la date des Championnats de France**, sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral, cet accord étant signifié à la CNR

Pour tous les Championnats, un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle

Titres attribués

- U18 individuels et par équipes, H & F
- U20 individuels et par équipes, H& F
- U23 individuels H & F
- Élités individuels et par équipes, H & F
- Masters H Individuels et par équipes
- Masters F individuelles
- Cross court individuels et par équipes, H & F

Pour le cross court, H. ou F., il y aura un classement regroupant les catégories U23, seniors et masters, admises à prendre part au cross court + un podium individuel U23

Qualification pour les demi-finales des Championnats de France.

Généralités

- La liste des athlètes qualifiés pour les demi-finales des Championnats de France sera établie par la Ligue ou le groupement des Ligues en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par les structures mentionnées ci-dessus (pour l'Île de France, le Comité Directeur de la Ligue I-F). Elle est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des quarts de finale.
- Des dérogations éventuelles ne peuvent être accordées qu'après avis du DTN ou du référent désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues, soit à leur propre initiative, soit à la suite de demandes de qualifications exceptionnelles (émanant d'une Ligue ou d'un club), à condition qu'elles leur parviennent au plus tard le lendemain des quarts de finale.
- Toutefois, en aucun cas, il ne pourra y avoir de qualification exceptionnelle d'une équipe, excepté pour les catégories U18 et U20,
- Le référent désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues, reste libre, en cas de nécessité, d'élargir les qualifications aux demi-finales des Championnats de France.

Qualification par équipes

- Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, le 5^{ème} et le 6^{ème} arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.
- Seule une équipe sera classée par club, dans chaque catégorie ;
- Les athlètes suivants sont comptabilisés comme individuels.

Masculins

Nombre d'équipes figurant dans les 15 premières du classement par équipes de chaque catégorie d'âges des demi-finales des Championnats de France de l'année précédente augmenté de deux ;

Féminines

Nombre d'équipes figurant dans les 8 premières du classement par équipes de chaque catégorie d'âges des demi-finales des Championnats de France de l'année précédente augmenté de deux.

Chaque Ligue ou groupement de Ligues pourra décider d'augmenter le nombre d'équipes qualifiées.

Qualification à titre individuel

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée,
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe classée mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette équipe (6 athlètes).

Dans chaque course, (sauf courses femmes Élite, U23 et Masters), les 20 premiers arrivants de chaque Ligue ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux demi-finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivants.

Pour la course femmes Élite, U23 et Masters, les 40 premières (toutes catégories confondues) seront qualifiées aux ½ finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivantes.

Cas particuliers des U23 (H & F) et Masters (F)

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

Les U23 (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des quarts de finale des Championnats de France, seront qualifiés pour les demi-finales des Championnats de France.

De plus, un classement individuels U23 (H & F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite (à l'exception du cross court, H ou F, pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les U23 et les Masters, seules catégories admises à prendre part au cross court).

L'attention des organisateurs des demi-finales des Championnats de France est attirée sur l'obligation pour les athlètes U23 et Masters de porter dans le dos un dossard avec les mentions spécifiques respectives « E » et « M » lors des courses concernées.

Résultats

Un transfert en format "LOGICA" doit parvenir à l'adresse électronique de la CNR (cnr@athle.fr) - dès le dimanche soir de la compétition.

Les qualifications individuelles publiées à l'issue des ½ finales le sont à titre indicatif, seule la liste des qualifiés sur le site fédéral fait foi. Chaque club doit vérifier que ses athlètes y figurent bien.

Championnats de France des 5km

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 5 km. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA. Seules les catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Dispositions générales

Les athlètes licenciés compétition peuvent obtenir leur qualification dans un 5km inscrit au calendrier des labels FFA ou un 5000m organisé par un club ou une structure FFA (à l'exception de la catégorie U18) selon les minimas suivants :

MINIMA A donnant accès à la finale		
CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
U18	17'45"	22'00"
U20	17'15"	21'30"
U23	16'30"	20'45"
Seniors	16'00"	20'15"
Masters 0	16'30"	20'45"
Masters 1	17'00"	22'00"
Masters 2	17'30"	23'00"
Masters 3	18'30"	23'30"
Masters 4	19'00"	24'30"
Masters 5	21'00"	25'00"
Masters 6	22'00"	26'30"
Masters 7	23'30"	28'00"
Masters 8	25'00"	30'00"
Masters 9	26'30"	31'00"
Masters 10 et plus	28'00"	32'30"

Pour la catégorie U18 uniquement, les performances réalisées sur 3000m organisés par un club ou une structure FFA sont qualificatives selon les minimas suivants :

U18 M : 10'35"

U18F : 12'20"

La période de qualifications sera communiquée sur le site internet www.athle.fr

Les performances réalisées lors des précédents championnats de France de 5 km ainsi que les épreuves de 5 km, 5000m et 3000m se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.

DEMI-FINALES :

Elles sont gérées par les ligues chargées de leurs organisations et sont ouvertes à tous les athlètes licenciés compétition la veille de la date de la demi-finale. Les demi-finales permettent d'obtenir une qualification en réalisant des minimas B. Tous les athlètes licenciés compétition la veille de la date de la demi-finale peuvent y participer, y compris les athlètes ayant déjà acquis leur qualification par la réalisation des minima A sur les épreuves précédemment décrites durant la période déterminée.

L'engagement est gratuit. Il doit être effectué à partir d'une date indiquée par chaque Ligue. Il n'est pas soumis à la domiciliation du club ou de l'athlète qui peut choisir librement la demi-finale de la ligue de son choix. Un athlète peut participer à une ou plusieurs demi-finales de son choix.

Se qualifient pour la finale des championnats de France, l'ensemble des athlètes ayant réalisé les minima B définis par la DTN, en fonction du sexe et de la catégorie.

MINIMA B demi-finale		
CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
U18	18'45''	23'00''
U20	18'15''	22'30''
U23	17'30''	21'45''
Seniors	17'00''	21'15''
Masters 0	17'30''	21'45''
Masters 1	18'00''	23'00''
Masters 2	18'30''	24'00''
Masters 3	19'30''	24'30''
Masters 4	20'00''	25'30''
Masters 5	22'00''	26'00''
Masters 6	23'00''	27'30''
Masters 7	24'30''	29'00''
Masters 8	26'00''	31'00''
Masters 9	27'30''	32'00''
Masters 10 et plus	29'00''	33'30''

FINALE

Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualifications et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France, dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

Épreuves

- Les Championnats de France des 5 km se dérouleront sur une seule journée.
- Le programme comprendra plusieurs courses différentes de 5 km décomposé comme suit :
 - SEM, U23M et M0M
 - SEF, U23F et MA (M0F à M10F)
 - M1H à M3H
 - M4H à M10H
 - U20M
 - U20F
 - U18H
 - U18F
 - Open

Titres décernés

- Champion de France Homme ;

- Championne de France Femme ;
- Champions de France U18 Homme & Femme ;
- Champions de France U20 Homme & Femme ;
- Champions de France U23 Homme & Femme ;
- Champions de France Masters Hommes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 M10 ;
- Championnes de France Masters Femmes : M0-M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 M10 ;
- Champion de France par équipe U18H : Addition des temps des 3 premiers athlètes U18H d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U18H.
- Champion de France par équipe U18F : Addition des temps des 3 premiers athlètes U18F d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U18F.
- Champion de France par équipe U20H : Addition des temps des 3 premiers athlètes U20H d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U20H.
- Champion de France par équipe U20F : Addition des temps des 3 premiers athlètes U20F d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U20F.
- Champion de France par équipe U23H : Addition des temps des 3 premiers athlètes U23H d'un même club.
- Champion de France par équipe U23F : Addition des temps des 3 premiers athlètes U23F d'un même club.
- Champion de France par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe masculine Masters : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club (à partir de la catégorie M1). En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters.
- Champion de France par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe féminine Masters : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club (à partir de la catégorie M1). En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters.

•Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 ou 4 premiers arrivants (selon la catégorie) licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le temps du ou de la 3e ou du ou de la 4e (selon la catégorie) arrivant sera déterminant.

•Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

•Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR signifiant étranger si tel est le cas. Ceux-ci devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot des athlètes. L'absence de ces dossards entraînera la disqualification de l'athlète concerné.

Qualifications exceptionnelles

• Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées 15 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 100 € seront examinées.

• La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont :

• Avoir réalisé au minimum une performance N3 (piste ou route) lors d'une épreuve à label FFA, durant les saisons sportives N et N-1,

- Pour la catégorie cadet U18 uniquement, avoir réalisé au minimum une performance IR1 (piste ou route) lors d'une épreuve à label FFA, durant les saisons sportives N et N-1,
- Avoir réalisé un podium toutes catégories uniquement (scratch) masculines ou féminines lors d'un Championnat de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution),
- Être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution).

Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA, à partir d'une date indiquée pour chaque Championnat et jusqu'au dimanche 23h59 situé à J-15, dernier délai. L'engagement est gratuit.
- Passée cette période, un engagement tardif sera possible jusqu'au dimanche 23h59 situé à J-8 avant les Championnats moyennant le règlement d'une pénalité de 50 €. Aucun engagement ne sera accepté par voie électronique, passé ce délai.

Un engagement sur place sera accepté le jour de la compétition jusqu'à une heure avant le début de l'épreuve concernée moyennant le règlement d'une pénalité de 50€.

Les « engagements tardifs » et les « engagements sur place » devront être réglés exclusivement au moment du retrait des dossards au stand des litiges (chèque à l'ordre de la FFA ou liquide).

- Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

À la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant le Championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel : <mailto:France.5km@athle.fr> au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, obligations professionnelles...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR et non à l'organisateur.

Pénalités

Non-participation : 100 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Championnats de France des 10 km

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 10km.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Épreuves

- Les Championnats de France des 10 km se dérouleront sur une seule journée.
- Le programme pourra comprendre plusieurs courses différentes de 10 km.

Titres décernés

- Champion de France Homme ;
- Championne de France Femme ;
- Champions de France U18 Homme & Femme ;
- Champions de France U20 Homme & Femme ;
- Champions de France U23 Homme & Femme ;
- Champions de France Masters Hommes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 M10 ;
- Championnes de France Masters Femmes : M0-M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 M10 ;
- Champion de France par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe masculine Masters : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club (à partir de M1). En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters
- Champion de France par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe féminine Masters : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club (à partir de M1). En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters

Règlements Techniques des épreuves

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3^{ème} (femme) ou du 4^{ème} (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.
- Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR signifiant étranger si tel est le cas. Ceux-ci devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot des athlètes. L'absence de ces dossards entraînera la disqualification de l'athlète concerné.

Qualifications

- Les athlètes, licenciés Compétition, doivent avoir obtenu leur qualification dans un 10 km inscrit au calendrier des labels FFA.
- Les épreuves de 10 km se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.
- Les performances réalisées lors du Championnat de France de 10 000 m piste seront qualificatives pour le France de 10 km.
- La période de qualifications sera communiquée sur le site internet www.athle.fr.
- Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualifications et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France, dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

Minima

Au moins 6 mois avant les Championnats de France des 10 km, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

Qualifications exceptionnelles

- Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées 15 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 90 € seront examinées.
- La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont :

- Avoir réalisé, sur la période de qualification, au minimum une performance de niveau Nationale 3 soit sur piste, soit sur une épreuve route à label FFA,
- Avoir réalisé après le 01/09/21 un podium toutes catégories masculines ou féminines lors d'un championnat de France (sans caution)
- Être après le 01/09/2021 dans le suivi de l'Equipe de France (sans caution)

Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA, à partir d'une date indiquée pour chaque Championnat et jusqu'au dimanche 23h59 situé à J-15, dernier délai. L'engagement est gratuit.
- Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 75 € jusqu'à 8 jours avant l'épreuve et 100 euros sur place (à l'ordre de la FFA)..
- Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

À la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant le Championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Tutoriel d'engagements sur internet : www.athle.fr

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous-rubrique "Hors Stade".
2. **Seuls 3 Championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez le** Championnat de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.

4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à gauche).

Dans ce compte, sur la rubrique nommée "système d'information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à passer vos licences du type Cxxxxxx_ADM ou Cxxxxxx_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.

La Ligue n'est pas concernée puisque ce sont les clubs qui engagent, donc ce sont les identifiants clubs dont on parle.

5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut Non engagé(e)s.

Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton "Valider" en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validées leur assurance.
- Ils devront également sous peine de disqualification porter le maillot de leur club.
- Les athlètes mutés peuvent être engagés par leur ancien club, où, en cas de difficulté, directement par le délégué technique du Championnat de France sur demande effectuée par le nouveau club.

Minima

Catégories	Hommes	Femmes
U18	38'	47'
U20	37'	46'
U23	35'	44'
Séniors	34'15	43'
Masters 0	35'	44'
Masters 1	36'30	47'
Masters 2	37'	49'
Masters 3	39'30	50'
Masters 4	40'30	52'
Masters 5	45'	53'
Masters 6	47'	56'
Masters 7	50'	1h00'
Masters 8	53'	1h04'
Masters 9	56'	1h07'
Masters 10 et plus	1h00	1h10'

Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel: cnr@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR et non à l'organisateur.

Pénalités

Désengagement tardif : 90 €

Non-participation : 150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Dispositions diverses

- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.

Les Championnats Nationaux du Sport en Entreprise se disputeront sur le même circuit.

Championnats de France de Semi-marathon

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Semi-marathon.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Épreuves

Les Championnats de France de Semi-marathon se dérouleront sur une seule journée.

Titres décernés

- Champion de France Homme ;
- Championne de France Femme ;
- Champions de France U20 Homme & Femme ;
- Champions de France U23 Homme & Femme ;
- Champions de France Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championnes de France Masters Femmes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Champion de France par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe masculine Masters à partir de M1 : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters : (à partir de M1) d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine Masters à partir de M1 : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters (à partir de M1) d'un même club.

Règlements Techniques des épreuves.

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3^{ème} (femme) ou du 4^{ème} (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories
- La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant étranger si tel est le cas). Ceux-ci devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.

Qualifications

Seuls peuvent participer aux Championnats de France :

- les athlètes ayant, sur la période de qualification qui sera précisée dans les informations spécifiques des Championnats de France de semi-marathon publiées sur le site de la FFA (www.athle.fr), réalisé les minima dans les semi-marathons inscrits au calendrier des labels FFA et licenciés FFA compétition à la veille de la performance qualificative ;
- Les athlètes internationaux Français

Les épreuves de semi-marathon se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.

Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

Minima

Catégories	Hommes	Femmes
U20	1h21'	1h55'
U23	1h17'	1h50'
Séniors	1h15'30"	1h45'
M0	1h17'30"	1h47'30"
M1	1h20'30"	1h50'
M2	1h22'30"	1h52'30"
M3	1h27'	1h55'
M4	1h32'	1h57'30"
M5	1h40'	2h00'
M6	1h44'	2h05'
M7	1h50'	2h10'
M8	1h55'	2h15'
M9	2h00'	2h20'
M10 et plus	2h15'	2h30'

Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées, avant la date précisée dans les informations spécifiques, à la CNR (france.semi@athle.fr) qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes effectuées sur le formulaire disponible en ligne et accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de **100 €** seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères de qualification exceptionnelle sont :

- Avoir réalisé, sur la période de qualification, au minimum une performance de niveau Nationale 3 soit sur piste, soit sur une épreuve route à label FFA,
- Avoir réalisé après le 01/09/22 un podium toutes catégories masculines ou féminines lors d'un championnat de France (sans caution)
- Être après le 01/09/2022 dans le suivi de l'Equipe de France (sans caution)

Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA dans un intervalle de temps qui sera précisé dans les informations spécifiques. L'engagement est gratuit.

- Passée cette période, **un engagement sur place** sera possible en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de **50€** (par chèque à l'ordre de la FFA).
- À la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de Niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif

Tutoriel d'engagements sur internet : www.athle.fr

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous rubrique "Running ".
2. **Seuls 3 Championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez le Championnat de France de votre choix.**
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site Grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à gauche) :
 - Dans ce compte, sur la rubrique nommée "Système d'Information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à saisir vos licences du type Cxxxxxx_ADM ou Cxxxxxx_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.
 - La Ligue n'a rien à voir, puisque ce sont les clubs qui engagent donc se sont donc les identifiants clubs dont on parle.
5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut "Non engagé(e)s". Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

Qualification des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés FFA compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.
- Ils devront également sous peine de disqualification porter le maillot de leur club.
- Les athlètes mutés peuvent être engagés par leur ancien club, où, en cas de difficulté, directement par le délégué technique du Championnat de France sur demande effectuée par le nouveau club.

Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut pas participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel à france.semi@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (maladie, blessure...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un

justificatif (certificat médical...). Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR (france.semi@athle.fr) et non à l'organisateur. **Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.**

Pénalités

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à france.semi@athle.fr, **la pénalité suivante sera appliquée :**

- Non-participation : **100€**

Championnats de France de Marathon

Nature de la Compétition :

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de marathon.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves :

Les Championnats de France de marathon se dérouleront sur une seule journée.

Titres décernés :

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champions de France U23 Homme & Femme
- Champions de France Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championnes de France Masters Femmes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 3 premiers athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe masculine Masters (à partir de M1) : addition des temps des 3 premiers athlètes Masters (à partir de M1) d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine Masters (à partir de M1) : addition des temps des 3 premières athlètes Masters (à partir de M1) d'un même club.

Règlements techniques des épreuves :

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 3 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3^{ème} (femme) ou du 3^{ème} (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.
- La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Ceux-ci devront être obligatoirement portés de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.

Qualifications

Seuls peuvent participer aux Championnats de France de marathon :

- Les athlètes ayant, sur la période de qualification qui sera précisée dans les informations spécifiques des Championnats de France de marathon publiées sur le site de la FFA (www.athle.fr), réalisé les minima requis, soit sur les marathons inscrits au calendrier des labels FFA, soit sur certains marathons étrangers labellisés World Athletics (les critères seront précisés dans les informations spécifiques), ces athlètes étant titulaires d'une licence FFA compétition à la veille de la performance qualificative.

- Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

Minima

Catégories	Hommes	Femmes
U23-SE-M0	2h48'	3h38'
M1	3h08'	4h02'
M2	3h14'	4h08'
M3	3h20'	4h14'
M4	3h26'	4h20'
M5	3h34'	4h26'
M6	3h42'	4h32'
M7	3h50'	4h40'
M8	4h00'	4h50'
M9 et plus	4h10'	5h00'

Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées, avant la date précisée dans les informations spécifiques, à la CNR (france.marathon@athle.fr) qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes effectuées sur le formulaire disponible en ligne et accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 90 € seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 15 premiers au classement scratch. Les demandes non accordées par la CNR ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères des qualifications exceptionnelles sont :

- Avoir réalisé, sur la période de qualification, au minimum une performance de niveau IR1 soit sur piste, soit sur une épreuve route à label FFA.
- Avoir réalisé un podium scratch toutes catégories masculines ou féminines lors d'un Championnat de France sur la période de qualification (sans caution).
- Être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution)

Engagements

Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site de la FFA dans un intervalle de temps qui sera précisé dans les informations spécifiques.

Passée cette période, **un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 75 € jusqu'à 8 jours avant l'épreuve et 100 euros sur place (à l'ordre de la FFA).**

Tutoriel d'engagements sur internet : www.athle.fr

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous rubrique "Running".
2. Sélectionnez le Championnat de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site Grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à gauche) :
 - dans ce compte, sur la rubrique nommée "Système d'Information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à saisir vos licences du type Cxxxxx_ADM ou Cxxxxx_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.
 - La Ligue n'a rien à voir, puisque ce sont les clubs qui engagent donc se sont donc les identifiants clubs dont on parle.
5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut "Non engagé(e)s". Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

Qualification des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés FFA compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.
- Ils devront également sous peine de disqualification porter le maillot de leur club.
- Les athlètes mutés peuvent être engagés par leur ancien club, où, en cas de difficulté, directement par le délégué technique du Championnat de France sur demande effectuée par le nouveau club.

Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut pas participer à la compétition, la CNR en sera avertie par courriel adressé impérativement à france.marathon@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Au-delà de ce délai, seuls les cas de force majeure (blessures...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...). Le désengagement de dernière minute doit obligatoirement être adressé à la CNR (France.marathon@athle.fr) et non à l'organisateur.

Pénalités :

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un justificatif qui sera transmis à France.marathon@athle.fr au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59, les pénalités suivantes seront appliquées :

• Désengagement tardif : 90 €

Non-participation : 150 €

Championnats de France des 24 Heures

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 24 heures. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA. Seules les catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- Les Championnats de France des 24 heures se dérouleront à cheval sur deux journées.
- Le programme comportera une seule course de 24 heures.

Titres décernés :

3 médailles : or, argent et bronze par catégorie et par équipe.

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues)
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues)
- Champion de France Master homme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championne de France Master femme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France par équipe mixte de club :
 - Classement établi par addition des performances des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club avec au moins un homme et une femme
 - Le club vainqueur est celui qui a les performances totales les plus élevées, en cas d'ex aequo, la performance du troisième classé sera déterminante.

Règlements Techniques des épreuves

- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.
- Nota : il n'y a pas de titre décerné pour les U23 masculins et féminines.
- Port du maillot de club obligatoire

Dossard complémentaire :

- Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.

Qualifications – Engagements

Qualifications :

- Ne pourront être classés aux Championnats de France que les athlètes qui remplissent les conditions suivantes
 - Être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve et avoir validé l'assurance.
 - Réussir une distance minimale de 120 km pour les hommes et de 100 km pour les femmes.

Engagements

- La course est prioritairement réservée aux athlètes licenciés FFA Athlé Compétition
- Si le nombre de préinscriptions dépasse le nombre de places disponibles (nombre déterminé par l'organisateur), les inscriptions définitives se feront en tenant compte des résultats réalisés sur 100 km durant

les 2 années antérieures (moins de 14 heures pour les hommes et les femmes) ou 24 heures durant les 2 années antérieures (plus de 120 km pour les hommes et plus de 100 km pour les femmes).

- Les préinscriptions sont à faire directement auprès de l'organisateur 15 jours avant la compétition.
- Un engagement tardif sera possible sur place, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50 € en plus du prix du dossard de l'organisateur (à l'ordre de la FFA). Cet engagement se fera la veille du départ.

Championnats de France des 100 km

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 100 km. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Les Championnats de France des 100 km se dérouleront sur une seule journée et comportera une seule course .

Titres décernés :

3 médailles : or, argent et bronze par catégorie et par équipes mixte.

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues) ;
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues) ;
- Champion de France Master homme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 M8 - M9 - M10 ;
- Championne de France Master femme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France par équipe mixte de club ;
 - Les classements par équipes sont établis par addition des temps des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club avec au moins un homme et une femme.
 - Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé.
 - En cas d'ex-æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant.
 - Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.
 - Nota : il n'y a pas de titre décerné pour les U23 masculins et féminines

Règlements Techniques des épreuves

- Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète.
- Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.
- Les accompagnateurs à vélo sont admis si le parcours comporte moins de 5 boucles dans les conditions précisées à l'article II.B.8 du règlement du Running ; Ils pourront intervenir à partir du lieu précisé par l'organisateur et situé à au moins 10 km du départ.
- Port du maillot de club obligatoire

Qualifications – Engagements

Qualifications

- Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :
 - Être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve et avoir validé l'assurance
 - Terminer dans un temps inférieur à 14 h (hommes et femmes).

Engagements

Ils sont à adresser par écrit directement auprès de l'organisateur 15 jours avant la compétition.

- Un engagement tardif sera possible sur place, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50 € en plus du prix du dossard de l'organisateur (à l'ordre de la FFA). Cet engagement se fera la veille du départ.

Championnats de France d'Ekiden

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France d'Ekiden. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA. Seules les catégories d'âge U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- Les Championnats de France d'Ekiden se dérouleront sur une seule journée.
- La compétition est un relais qui se déroule sur la distance classique du marathon (42,195 km) en six tronçons : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et 7,195 km.

Titres décernés :

- Champion de France : Ekiden Hommes
- Championne de France : Ekiden Femmes
- Champion de France : Ekiden équipe Mixte
- Champion de France : Ekiden Masters Hommes (à partir de M1)
- **Championne de France : Ekiden Masters Femmes (à partir de M1) pour la saison 2024-2025 ***

Règlements Techniques des épreuves

- La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie d'âge U18 pour les titres TCM, TCF et mixte.
- La constitution des équipes masters peut intégrer des coureurs à partir de la sous-catégorie d'âge M1.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions de l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 2.
- Les équipes mixtes sont composées de 3 athlètes féminines et 3 athlètes masculins, l'ordre de passage des athlètes est choisi librement.
- L'ordre de passage des relais est obligatoirement celui indiqué sur la feuille d'engagement.
- Il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement de manière visible et porté dans le dos du maillot de l'athlète. Son absence, sur un ou plusieurs des membres de l'équipe, entraînera la disqualification de celle-ci.

Qualifications - Engagements

- Les clubs doivent avoir obtenu leur qualification dans l'un des Ekidens qualificatifs inscrits au calendrier des courses à labels FFA. .
- Tous les athlètes doivent être au moins de la catégorie d'âge U18 et licenciés Athlé Compétition FFA à la veille de la compétition, et avoir validé l'assurance, pour l'obtention d'une qualification.
- Toute équipe dont la composition ne serait pas conforme aux critères de participation (athlète non licencié Compétition au club la veille de l'épreuve, licence échue au jour de la compétition, nombre de mutés ou/et étrangers trop important, participation de M0 dans une équipe master), ne pourra être engagée.
- La période de qualification sera communiquée sur le site internet www.athle.fr.

Minima

Au moins 6 mois avant les Championnats de France d'Ekiden, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

Qualifications exceptionnelles

- Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées 15 jours (date précisée ultérieurement dans les informations spécifiques relatives à ces championnats) avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner.

Nota : pour éviter toute erreur dans l'établissement de la liste des clubs qualifiés, nous demandons aux clubs de s'engager dans les épreuves qualificatives sous le numéro du club maître.

Le critère est : avoir réalisé **après le 01/09/2022** un podium par équipes sur un des Championnats de France de 5 km ou 10 km ou semi-marathon ou marathon, ou ekiden ou cross : (sans caution).

Engagements :

- Seules, une équipe masculins toutes catégories, une équipe masculins Masters, une équipe féminines toutes catégories, **une équipe féminine Masters (Saison 2024-2025)** et une équipe mixte par club peuvent être engagées aux Championnats de France d'Ekiden. La qualification étant acquise au titre d'une équipe, le club a la faculté de composer son équipe avec tout athlète du club, qu'il ait ou non participé à la qualification de celle-ci, sous réserve de l'appartenance à la catégorie Masters à la date de la compétition pour les équipes Masters hommes ;
- L'engagement pour les Championnats de France d'Ekiden se fera uniquement sur le site www.athle.fr, selon la procédure qui sera précisée lors de la parution des informations spécifiques sur celui-ci,
- La date limite des engagements est fixée avant la date précisée dans les informations spécifiques relatives à ces championnats.
- Passée cette période, un engagement **sur place** sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de **50 €** (à l'ordre de la FFA).
- La composition des équipes devra obligatoirement être confirmée sur place au plus tard 1 heure avant le départ de la compétition.
- Les clubs ont la possibilité de modifier tout ou partie des participants et/ou l'ordre de ceux-ci. Une seule feuille de modification d'équipe, quel que soit le nombre et/ou le type de modification qu'elle contienne, sera acceptée.

Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.

Pénalités

Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à france.ekiden@athle.fr, **la pénalité suivante sera appliquée :**

- Non-participation : **100€**

Championnats de France de Trail

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Trail.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seuls les athlètes des catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Épreuves

- Les Championnats de France de Trail se dérouleront sur une seule journée ou sur un week-end.
- Le programme comprendra 2 courses :
 - Format court : entre 35 et 50 km-effort
 - Format long : catégorie M entre 75 et 114 km-effort

Titres décernés

Trail format long

- Champion de France de Trail format long Homme ;
- Championne de France de Trail format long Femme ;
- Champion de France de Trail format long Espoir Homme ;
- Championne de France de Trail format long Espoir Femme ;
- Champions de France de Trail format long Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championnes de France de Trail format long Masters Femmes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France de Trail format long des clubs par équipe mixte (addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme).

Trail format court

- Champion de France de Trail format court Homme ;
- Championne de France de Trail format court Femme ;
- Champion de France de Trail format court Espoir Homme ;
- Championne de France de Trail format court Espoir Femme ;
- Champions de France de Trail format court Masters Hommes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championnes de France de Trail format court Masters Femmes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France de Trail format court des clubs par équipe mixte (addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme).

Règlements Techniques des épreuves

Pour les Trails, les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 4 premiers licenciés Compétition d'un même club. Il y aura dans chaque équipe au moins un homme et une femme.

Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le 4e équipier comptant dans l'équipe, sera le mieux classé.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

Pour les courses communes à plusieurs catégories, il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.

Port du maillot de club obligatoire

Grille de pénalité pour non-respect du matériel ou réserve d'eau

La liste du matériel obligatoire et les quantités d'eau requises doivent être proposées par l'organisateur. Il reste celui qui est le plus à même de connaître les besoins, en fonction du lieu géographique, de la période où se déroule l'épreuve et les spécificités du parcours.

Une grille de pénalités est applicable pour les championnats de France

- 5' de pénalité/élément manquant pour les formats inférieurs à 50km/effort
- 10' de pénalité/élément manquant pour les formats entre 50km/effort et 80 km/effort
- 15' de pénalité/élément manquant pour les formats supérieurs à 80 km/effort

Qualifications - Engagements

Qualifications

Exceptionnellement, et en l'état de la proximité des dates des futurs championnats de France de Trail pour la saison 2023, les qualifications sont ouvertes à tous les licenciés Compétition des clubs FFA dans la limite des places disponibles.

La VK Trail ne sera pas prise en considération pour la saison 2023. Pour être intégrés dans le classement des championnats de France, les coureurs devront terminer les épreuves dans le temps limite des barrières horaires fixées par l'Organisation.

Pour cette raison, les dispositions ci-dessous « encadrées et raturées », ne seront pas appliquées en 2023, mais gardé pour mémoire.

Les athlètes, licenciés Compétition, doivent avoir obtenu leur qualification sur un trail à label national ou un trail à label régional

Un athlète réalisant les minima sur le trail court, ne pourra s'engager que sur le format trail court du championnat de France.

Sa participation sur le trail long ne sera pas possible s'il n'a pas également réalisé les minima sur ce format.

- Avoir réalisé une performance correspondant aux minima de la cote du VK Trail de leur catégorie
- La cote VK Trail demandée est précisée dans les informations spécifiques

La période de qualifications précise sera publiée dans la rubrique infos spécifiques.

Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées au plus tard 8 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR (cnr@athle.fr) qui se chargera des suites à donner. Seules les

demandes accompagnées d'un chèque de caution de **45 euros** seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont :

- Avoir réalisé au minimum, une performance Nationale 3 lors d'une épreuve à labels FFA durant les saisons sportives N et N-1 ;
- Avoir réalisé un podium scratch masculin ou féminin sur un des Championnats de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution) ;
- Être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution)
- Avoir une côte VK Trail supérieure ou égale à 4,20 pour les femmes et à 3,20 pour les hommes

Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement en ligne. Le site d'inscription et la période seront précisés dans les informations spécifiques relatives à ces championnats.

~~• Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 30 € jusqu'à 7 jours avant l'épreuve et 50 € sur place jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).~~

- ~~• Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.~~

- À la demande du DTN, la CNR demandera à l'organisateur de repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 heures avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Les athlètes devront être licenciés **compétition** au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition qualificative et la veille du premier jour des Championnats de France et avoir validé leur assurance.

Championnats de France de Courses en Montagne

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Courses en Montagne.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories : U18 , U20, U23 , Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

Les Championnats de France de Courses en Montagne se dérouleront sur une seule journée.

Le programme pourra comprendre plusieurs courses.

Titres décernés

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champion de France U18 et U18te
- Champion de France Junior Homme et Femme
- Champion de France Espoir Homme et Femme
- Champion de France Master Homme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France Master Femme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champions de France par équipe Hommes et Femmes (Elite)
- Champion de France par équipe Masters Homme et Femme (à partir de M1).
- Champions de France par équipe U20 M
- Champions de France par équipe U18 M
- Champions de France par équipe U18 F + U20 F

Règlements Techniques des épreuves

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des places des 3 (Elite femmes, U18, U20 hommes et U18 + U20 femmes) ou 4 (Elite hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club.
- Le club vainqueur est celui qui a le total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3^{ème} (femme) ou du 4^{ème} (homme) arrivant sera déterminant.
- Pour les courses communes à plusieurs catégories, Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.
- Port du maillot de club obligatoire
- L'utilisation des bâtons est interdite
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :
 - 1 pour toutes les catégories.

Qualifications – Engagements

Qualifications

- Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Courses en Montagne tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :
 - Être licencié Compétition dans un club FFA la veille de la compétition,
 - Terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.

Engagements

Les engagements doivent être effectués directement en ligne.

Le site d'inscription et la période d'engagements seront précisés dans les informations spécifiques relatives à ces championnats.

Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 30 € jusqu'à 7 jours avant l'épreuve et 50 € sur place jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).

Championnats de France de Course Verticale

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Course Verticale.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- Les Championnats de France de Course Verticale se dérouleront sur une seule journée (épreuve contre la montre).
- Course Verticale :
- Course ascensionnelle avec une pente minimale de 25% et un minimum de 1000m de dénivelé

Titres décernés

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champions de France U20 Homme et Femme
- Champions de France U23 Homme et Femme
- Champions de France Masters Homme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championnes de France Masters Femme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme)

Règlement technique des épreuves

- Les bâtons sont autorisés sauf dispositions particulières de l'organisation.
- Classement individuel : en cas d'égalité au temps, arrondi à la seconde, les coureurs seront départagés au 1/10e de seconde.
- Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme) : par addition des temps arrondis à la seconde, des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club (avec au moins un homme et une femme). En cas d'ex-aequo, le temps du 4^{ème} arrivant de l'équipe sera déterminant.
- Port du maillot de club obligatoire
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.

Qualifications - Engagements

Qualifications

Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Course Verticale, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve et avoir validé l'assurance.
- Terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

Engagements

Les engagements doivent être effectués directement en ligne.

Le site d'inscription et la période des engagements seront précisés dans les informations spécifiques.

Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 30 € jusqu'à 7 jours avant l'épreuve et 50 € sur place jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).